

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1020

présenté par
M. Lescure et Mme Dubost

ARTICLE 74

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« y ont recouru »,

les mots :

« ont eu recours à ce statut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.